

**COMPTE-RENDU de la
SÉANCE du 23 mai 2016**

L'an deux mille seize et le vingt-trois mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel ANGUIVIEL, Maire.

Présents : Daniel ANGUIVIEL, Serge BUCHOU, Lucile DESIR, Christine CARRIO, Jérôme BAGNOUL, Christophe PHILIP.

Excusés : Julien SERRET procuration à Daniel ANGUIVIEL, Jean-Loup MATIFAT procuration à Christine CARRIO, Florence DAUDE procuration à Christophe PHILIP.

Absent : Henri MASSERAN.

Le secrétaire de séance est Serge BUCHOU.

* * *

Aucune observation n'est faite sur le compte rendu de la séance du 9 mai 2016. Il est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour

Délibération n° 1 – ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL (DEL_2016-025)

Le maire expose que le chemin rural dit "chemin des Remparts", ouvert à la circulation piétonne uniquement, a été dévié au fil du temps. Il propose de régulariser la situation notamment en raison de l'implantation du réseau d'assainissement collectif qui se retrouve dans une parcelle privée.

Le maire détaille la procédure qui consiste en la délibération du conseil, la constitution d'un dossier d'enquête publique et d'un arrêté du maire prescrivant l'ouverture de ladite enquête publique.

Après étude des éléments, le conseil municipal approuve le dossier d'enquête publique qui comprend les plans, le document d'arpentage établi par le géomètre, la liste des propriétaires riverains, décide de lancer la procédure d'enquête "spéciale" sur la base des articles R141-4 et suivants du Code de la voirie routière et autorise le maire à poursuivre la procédure.

Délibération n° 2 – CREATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (DEL_2016-026)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 mars 2016, le conseil municipal a créé le poste d'Adjoint Technique en vue de nommer J.-B. VIGOUROUX jusque là en Contrat d'Avenir. Il propose aujourd'hui de créer un poste non permanent d'adjoint technique afin d'y nommer cet agent. En effet, ces derniers temps, M. VIGOUROUX n'a pas respecté ses horaires de travail malgré des observations lors d'entretiens. Par ailleurs, cet agent donne pleinement satisfaction de par ses qualités professionnelles. Après discussion, le conseil municipal, décide de créer un poste d'adjoint technique, non permanent, à temps complet afin de donner une chance à M. VIGOUROUX de se ressaisir. La rémunération sera effectuée sur la base du SMIC.

Délibération n° 3 – JARDINS PARTAGES : AVANCEMENT DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de « jardins partagés » discuté en conseil municipal le 14 mars dernier. Un courrier en vue d'acquiescer les parcelles nécessaires à cela a été envoyé aux propriétaires. Ce type de projet étant subventionné par l'Agence de l'Eau, il convient d'élaborer un dossier complet (achat de terrains, de traitement UV en sortie des eaux usées, grillage, etc). Avant d'aller plus avant, le Maire demande aux conseillers leur position. Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, donnent leur accord pour la poursuite de ce projet qui, lorsque tous les devis auront été obtenus, sera étudié avec attention.

Délibération n° 4 – TRAVAUX DE VOIRIE (DEL_2016_027)

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjoint qui présente les différents devis :

- CHEMIN DE POLOZARGUES – Revêtement bicouche sur 1 km environ
 - GIRAUD : 19 278 € HT – SGTP : 34 050 € HT – COLAS : 14 124 € HT*.
- CHEMIN DE LA CALADE – Revêtement bicouche
 - GIRAUD : 5 354 € HT – SGTP : 5 720 € HT** – COLAS : 2 415 € HT*/**.
- JONCTION CHEMIN DE COUTACH/ROUTE VIEILLE - Revêtement bicouche sur environ 500 m²
 - GIRAUD : 2 900 € HT – SGTP : 3 149 € HT – COLAS *

*.L'entreprise COLAS n'a pas donné suite à notre demande : les devis proposés datent de novembre 2015.

** la réfection en enrobé à chaud du croisement avec le chemin qui dessert trois nouvelles constructions, n'est pas compris. Avant d'entreprendre ces travaux, les riverains de ce chemin devront le remettre en état. Un courrier leur sera envoyé.

Après discussion, le conseil décide d'attribuer la réfection de voirie des chemin de Polozargues et du Coutach, pour un montant de 22 178 € à l'entreprise GIRAUD.

Le chemin de la Calade ne sera réalisé qu'après réfection du chemin privé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DEMISSION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX : Pour raisons personnelles, Mme Martine COSTANZO et M. Henri MASSERAN ont remis leur démission du conseil municipal qui ont été transmises à la Préfecture du Gard. Le Maire exprime ses regrets.

SECURITE/VOIRIE : Un ralentisseur de type « coussin berlinois » sera posé sur le chemin des Rives, en direction de Quissac, 40 m après son intersection avec la Traverse Crouzet, en conformité avec la législation ainsi qu'un panneau d'entrée d'agglomération plus bas. Un panneau 30 sera apposé sur les panneaux d'entrée de ville « LIOUC » ; ainsi, la vitesse sur toutes les voies traversant le Vieux Village sera limitée à 30 km/h.

Les cinq places de stationnement « Montée de l'Aire » vont être matérialisées à la peinture blanche.

Le débroussaillage des accotements dans les zones habitées est réalisé par l'employé municipal. Par souci d'économie, seuls les écarts sur les chemins communaux continueront à être débroussaillés par l'entreprise Nature Languedoc. Un deuxième passage, en cas de nécessité, pourra ainsi être envisagé.

L'aménagement de la Route Vieille sera prévu au prochain budget.

Les bacs à fleurs actuels (comportés en bois) seront remplacés par des structures en béton (150 € pièce).

Début juin, les Chantiers d'Insertion du Pays Cévenol démarreront les travaux d'aménagement d'une calade derrière la Chapelle et d'un bac à fleurs Traverse Crouzet.

VIDE-GRENIER : Un vide grenier aura lieu à Liouc dimanche 5 juin. Organisé par l'association « Les Doigts de Fées » de Quissac, il se déroulera à l'intérieur du Vieux Village. L'association participera aux frais à hauteur de 30 €.

FETE de la MUSIQUE : l'association Liouc Animation Culture organise, comme chaque année, la Fête de la Musique. Elle se déroulera le 17 juin, à partir de 18 h 00, du côté de la Chapelle.

ELECTRICITE : Un complément d'aménagement électrique relatif à la puissance des prises sur le coffret situé dans la Chapelle permettra les alimentations nécessaires aux animations diverses en toute sécurité.

RETROPROJECTEUR : L'achat d'un rétroprojecteur, d'un montant de 250 € est accepté. Il permettra de multiples usages et pourra être mis à la disposition d'associations pour des évènements culturels.

BAC A VERRES : Un problème a été soulevé sur l'emplacement du bac à verres, près de l'abribus à la Rouvière. Une solution est à l'étude pour le déplacer entre les deux hameaux mais un élagage sélectif, sur un terrain privé, est nécessaire pour permettre le passage du camion de collecte sur la RD 208.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 50